

N/REF : 18/08/2026 14H04 C:024972 I:31128

V/Email reçu le Mardi 18/08/2026 a 14H04

SDC '14 MOUCHEROTTE'
C/O AGENCE HEURTIER
6 PLACE VICTOR HUGO
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : 14 MOUCHEROTTE
14 RUE DU MOUCHEROTTE
38360 SASSENAGE

St Martin-H, le 15 Septembre 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 14 MOUCHEROTTE -
M GOUÉ *0651967127*
M CHANTRE *0628624972*

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DETARTRAGE DE L ENSEMBLE DU COLLECTEUR DES
EVACUATIONS D EAUX DES 5 MONTEES JUSQU AU RESEAU COMMUNAL
POMPAGE CURAGE DES REGRADS EN PIED DU BATIMENT
CURAGE DES ANTENNES ENTRE LE REGARD PIED DU BATIMENT ET LES SOUS SOLS
CAVES
CURAGE DU COLLECTEUR DES EVACUATIONS D EAUX USEES AU NIVEAU DU REGARD EN
PIGNON DE BATIMENT ET LE RESEAU PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Donneur d'ordre : M. JP DI GENNARO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/09/2026 A 08H30:
POMPAGE ET CURAGE DE TOUS LES REGARDS DES EAUX USEES JUSQU'AU COLLECTEUR
ECOULEMENT NORMAL
EXTRACTION DE GRAISSE ET DE LINGETTES
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 11/09/26 A 10H01 JP.DIGENNARO@HEURTIER.IMMO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
3,25	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 24/08	2	174,79		568,06
3,25	H(s)2ème personnel	2	57,92		188,24
TOTAL H.T.					756,30
T.V.A. a 10,00%					75,63
TOTAL T.T.C.En EURO					831,93

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN